



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRETE DU MAIRE N°90

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE
D10 - Route de Vernon

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents ;

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes ;

Vu l'avis favorable de la D.D.T.M. en date du 10 octobre 2022 pour la réalisation des travaux sur la RD 10 à Neaufles-Saint-Martin ;

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux de création de 2 passages surélevés au niveau de la RD 10 - Route de Vernon 27830 Neaufles-Saint-Martin par l'entreprise COLAS France Val de Reuil, Parc Industriel d'Incarville, 27100 VAL DE RUEIL représentée par Monsieur David VIGER du jeudi 24 novembre au vendredi 9 décembre 2022 ;

ARRETONS

Article 1er : À compter du 24 novembre 2022 jusqu'au 9 décembre 2022, l'entreprise COLAS est autorisée à interdire le stationnement et le dépassement pendant les travaux et à alterner la circulation par feux tricolores sur la RD 10 - Route de Vernon à Neaufles-Saint-Martin.

Article 2 : L'entreprise a l'obligation de mettre en place une signalisation adaptée, veiller à la sécurité du chantier et de réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 5 : Ampliation sera adressée :

- COLAS France Val de Reuil, Parc Industriel d'Incarville, 27100 VAL DE RUEIL
- Madame LELOUP-YRRIEN Gwladys, Chargé de projet voirie et réseaux divers, Département de l'Eure, rue Romain Rolland, 27950 SAINT-MARCEL
- Communauté de communes du Vexin Normand, 5 rue Albert Leroy, 27140 GISORS
- Gendarmerie de GISORS, rue de la Libération, 27140 GISORS
- CASERNE POMPIERS, rue de l'Arsenal des Pompiers, 27140 Gisors

Fait à Neaufles Saint Martin, le 24 novembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212704266-20221124-0902022-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2022

Affichage : 25/11/2022

Le Maire,

Jean-Pierre FONDRIELE

